



## FÉDÉRATION MÉTISSE DU MANITOBA

150, avenue Henry

Winnipeg (Manitoba) R3B 0J7

Téléphone : 204 586-8474 Télécopieur : 204 947-1816

Site Web : [www.mmf.mb.ca](http://www.mmf.mb.ca)

Questions : 1 800 665-8474

## DEMANDE POUR L'OBTENTION DE LA CARTE DE CITOYENNETÉ OU DE LA CARTE D'EXPLOITATION

Cher(ère) demandeur(euse),

Le conseil d'administration de la Fédération Métisse du Manitoba (FMM) est heureux que vous envisagiez d'obtenir une carte de citoyenneté ou une carte d'exploitation auprès de la FMM. Nous vous remercions d'avoir participé à ce processus, lequel a été conçu pour protéger notre identité métisse et pour renforcer notre Nation métisse. Il y a quatre cartes d'identité que vous pouvez obtenir au moyen de la présente demande.

- 1. La nouvelle carte de citoyenneté** - jamais été titulaire d'une carte de citoyenneté de la FMM.
- 2. La confirmation de la carte de citoyenneté ou renouvellement**
- 3. La carte d'identité pour enfants** par parent qui désire présenter une demande pour un mineur.
- 4. La carte d'exploitation chasse et pêche** - Vous devez résider au Manitoba

**La présente demande comprend les sections suivantes :**

- |   |   |
|---|---|
| <b>I.</b> Instructions                                  | <b>V.</b> Déclaration de confidentialité      |
| <b>II.</b> Renseignements personnels                    | <b>VI.</b> Déclaration — carte d'exploitation |
| <b>III.</b> Déclaration — carte de citoyenneté          | <b>VII.</b> Signatures                        |
| <b>IV.</b> Autorisation de divulguer des renseignements |   |

La FMM a élaboré un « processus objectivement vérifiable » ayant pour but de définir à la fois un citoyen métis et un Métis qui exerce des activités d'exploitation. Dans le cadre de ce processus, vous devez :

- 1. vous identifier comme membre de la communauté métisse.* La demande de carte de citoyenneté ou d'exploitation est un moyen objectif et vérifiable de s'identifier comme membre de la communauté métisse. Le processus de demande et la délivrance de ces cartes protègent les droits des Métis en empêchant les non-Métis de revendiquer à tort nos droits à l'autonomie gouvernementale et nos droits d'exploitation et de les abuser;
- 2. avoir des liens ancestraux avec une communauté métisse historique.* Afin de vérifier objectivement vos liens ancestraux avec la Nation métisse historique, vous devez soumettre une copie de votre propre généalogie métisse ou de celle d'un membre de votre famille, ainsi que les documents présentés en tant que preuve requise;
- 3. être accepté par la communauté métisse existante du Manitoba.* Un moyen objectivement vérifiable de démontrer l'acceptation par la collectivité métisse du Manitoba appartenant à la Nation métisse est de demander à la FMM, à titre de représentante dûment élue de l'autonomie gouvernementale, de vous délivrer une carte de citoyenneté (aussi appelée carte de membre) ou d'exploitation par le biais du processus de demande.

Afin de répondre à ce processus objectivement vérifiable, vous devez remplir les formulaires qui figurent dans la présente demande.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez communiquer avec votre bureau régional ou avec le Bureau central d'enregistrement, lequel est situé au siège social de la FMM, au 204 586-8474. Merci.



## SECTION I — INSTRUCTIONS

1. Vous êtes priés de cocher la (les) case(s) correspondant à votre demande de **la section II**.
2. Tous les demandeurs doivent remplir **les sections II à V** de la présente demande. Il s'agit des sections suivantes :
  - II. Renseignements personnels (pages 5 et 6);
  - III. Déclaration — carte de citoyenneté et d'exploitation (pages 7 et 8);
  - IV. Autorisation de divulguer des renseignements (pages 9 et 10);
  - V. Déclaration de confidentialité (page 14).

**Veillez noter** que si vous ne désirez obtenir qu'une carte de citoyenneté, vous pouvez sauter l'étape 3 ci-dessous (section VI).

**Vous devez remplir les formulaires qui figurent dans la présente demande. Les demandes incomplètes ne seront pas acceptées.**

3. Afin d'obtenir une carte d'exploitation, vous devez remplir **la section VI** en plus des sections ci-dessus. Veuillez noter que seules les personnes qui résident au Manitoba peuvent demander la carte d'exploitation.
  - VI. Déclaration — carte d'exploitation (pages 15 et 16).

4. Obtenez votre généalogie et autre document

- a. Vous devez fournir votre généalogie en plus d'une généalogie officielle qui identifie un ancêtre appartenant à la Nation métisse. Cette preuve d'ascendance historique liée à la Nation métisse ainsi que les documents de preuve doivent être remplis par une institution généalogique reconnue acceptable.  
Si la généalogie que vous fournissez ne comporte pas votre nom, vous devez fournir une preuve de lignée et une copie de votre certificat de naissance ou de baptême officiel sur lequel figure le nom de vos parents.

- b) Vous devez également fournir une pièce d'identité à photo délivrée par le gouvernement comme un permis de conduit ainsi qu'un certificat de naissance ou de baptême officiel sur lequel figure le nom de vos parents.

- c) Une généalogie officielle peut être obtenue auprès de l'institution généalogique reconnue suivante :

**Société historique de Saint-Boniface**

340, boulevard Provencher

Téléphone : 204 233-4888

[www.shsb.mb.ca](http://www.shsb.mb.ca)

Dans le cas où la généalogie est fournie par une institution généalogique non mentionnée ci-dessus, vous devez communiquer avec le Bureau central d'enregistrement, lequel est situé au siège social de la FMM, par téléphone au 204 586-8474, pour savoir si elle est acceptable.

5. Demandez au (à la) représentant(e) de votre local de signer **la section VII** (pages 17 et 18) de la présente demande. Le bureau régional de la FMM peut vous fournir les coordonnées du local de votre région.

6. Lorsque vous avez complété les étapes 1 à 5 ci-dessus, communiquez avec votre bureau régional pour prendre un rendez-vous afin que le comité régional puisse traiter votre demande.

Si votre demande est complète et acceptée, votre photo sera prise et des frais de traitement de 10 \$ seront perçus. Le bureau régional traitera votre demande et l'enverra au Bureau central d'enregistrement, lequel est situé au siège social de la FMM, où elle sera soumise à une approbation finale et transmise à un établissement sécurisé pour la suite du traitement.



## SECTION II — RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La présente section doit être remplie pour obtenir la carte de citoyenneté et la carte d'exploitation.

**Veillez indiquer le(s) type(s) de carte(s) que vous désirez obtenir en cochant la (les) case(s) appropriée(s).**

- Nouvelle carte de citoyenneté                       Carte d'identité pour enfants  
 Renouvellement de la carte de citoyenneté                       Carte d'exploitation

Local de la FMM auquel vous êtes affilié : **Conseil Elzéar-Goulet** Région de la FMM : **Winnipeg**

Numéro de la carte de citoyenneté \_\_\_\_\_ Numéro de la carte d'exploitation \_\_\_\_\_

Nom et prénom (*appellation légale, en lettres moulées*) :

\_\_\_\_\_

Nom                                      Prénom                                      Second prénom                                      Nom de jeune fille (le cas échéant)

Adresse \_\_\_\_\_  
(Numéro de la case postale et rue)

\_\_\_\_\_

Ville                                      Province/territoire/état                                      Pays                                      Code postal/code ZIP

Numéros de téléphone

\_\_\_\_\_

Maison                                      Travail                                      Cellulaire                                      Courriel

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Âge actuel : \_\_\_\_\_  
*jj/mm/aaaa*

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Ville/village                                      Province/territoire/état                                      Pays

Genre :  Homme                       Femme                       Non binaire (lequel sera identifié par un X)

Taille : \_\_\_\_ pi. \_\_\_\_ po./ \_\_\_\_ cm. Couleur des yeux : \_\_\_\_\_

Nom du père : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nom                                      Prénom                                      Second prénom

Nom de la mère : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nom                                      Prénom                                      Second prénom

**Veillez énumérer tous les enfants**

Nom complet	Nom Date de naissance (jj/mm/aa)	Lieu de naissance	Métis
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non



## SECTION III — DÉCLARATION — CARTE DE CITOYENNETÉ ET D'EXPLOITATION

La présente section doit être remplie pour obtenir la carte de citoyenneté et la carte d'exploitation.

Je, \_\_\_\_\_  
Nom Prénom Second prénom Nom de jeune fille (le cas échéant)  
déclare que je suis un(e) Métis(se), d'ascendance historique liée à la Nation métisse et un(e) citoyen(ne) de la collectivité métisse du Manitoba, conformément à la définition constitutionnelle de la Fédération Métisse du Manitoba :

1.1 « Métis » s'entend d'une personne qui s'identifie comme étant métisse, qui a une ascendance historique liée à la Nation métisse, qui est distincte des autres Autochtones et qui est acceptée par la Nation métisse.

1.2 « Nation métisse historique » désigne les Autochtones, connus à l'époque comme étant des Métis ou des Sang-mêlés, qui vivaient dans la patrie de la Nation métisse historique;

1.3 « patrie de la Nation métisse historique » désigne les terres du centre-ouest de l'Amérique du Nord utilisées et occupées comme territoire traditionnel des Métis ou des Sang-mêlés ainsi reconnus à l'époque;

1.4 « Nation métisse » désigne les Autochtones descendants de Métis de souche qui comprend maintenant tous les membres de la Nation métisse et qui est un des « peuples autochtones du Canada », conformément à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982;

1.5 « distinct des autres Autochtones » signifie distinct à des fins culturelles et par rapport au statut de nation.

**J'accepte** de fournir une copie de mon certificat de naissance avec le nom de mes parents ou un certificat de baptême officiel, ainsi que ma généalogie métisse ou celle d'un membre de ma famille avec des pièces justificatives qui incluent des documents liés à la généalogie fournie, montrant que je suis un(e) Métis(se), d'ascendance historique liée à la Nation métisse et citoyen(ne) de la collectivité métisse du Manitoba.

**Je certifie** que les informations qui précèdent sont vraies et exactes. Je reconnais que le fait de fournir de fausses informations constitue un motif de résiliation de la carte de citoyenneté ou d'exploitation. Je confirme que les documents ci-joints, ainsi que toute autre documentation et information fournie, sont, à ma connaissance, fiables et authentiques, qu'ils me qualifieraient de Métis(se) et qu'ils satisferaient aux exigences en matière d'ascendance historique liée à la Nation métisse et de citoyenneté de la collectivité métisse du Manitoba.

**Je comprends** que le Bureau central d'enregistrement de la FMM se réserve le droit de remettre en question toute documentation ou information fournie dans le cadre de ce processus de demande. Les demandes feront l'objet d'un examen avant d'être approuvées ou rejetées.

\_\_\_\_\_  
Nom du (de la) demandeur(euse) (en lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Date : jj/mm/aa

Signature du (de la) demandeur(euse) (à l'ENCRE NOIRE)

\_\_\_\_\_  
Nom du (de la) témoin (en lettres moulées) **OU**,  
si le (la) demandeur(euse) est âgé(e) de moins de 18 ans,  
le nom de son parent ou de son tuteur

\_\_\_\_\_  
Signature du (de la) témoin **OU** si le (la) demandeur(euse)  
est âgé(e) de moins de 18 ans  
la signature de son parent ou de son tuteur

\_\_\_\_\_  
Date : jj/mm/aa





## SECTION V — DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

En présentant une demande de citoyenneté au sein de la FMM ou d'une carte d'exploitation, vous avez confié vos renseignements personnels à nos registres et nous nous engageons à les protéger. Nous avons besoin de recueillir vos renseignements personnels afin de vous inscrire, de rester en contact avec vous et de remplir notre mandat et nos responsabilités envers vous en tant que membre de la FMM ou de Métis(se) exerçant des activités d'exploitation. Vous êtes à votre tour en droit d'exiger que nous traitions vos renseignements personnels avec le soin et le respect qu'ils méritent.

Nous nous engageons par la présente à utiliser, conserver et protéger vos renseignements personnels de manière responsable et conformément aux normes et aux principes de confidentialité les plus élevés, comme le prévoient les lois fédérales et provinciales canadiennes en matière de confidentialité.

### ***Quels sont les renseignements personnels que nous recueillons à votre sujet?***

Les renseignements personnels sont tout renseignement concernant un individu identifiable. Les renseignements personnels que nous recueillons à votre sujet sont ceux que vous nous donnez directement ou que vous autorisez expressément d'autres personnes à nous donner. Nous ne recueillons pas vos renseignements personnels de quelque source que ce soit sans que vous en soyez informé et sans votre consentement.

Il s'agit principalement des renseignements que vous fournissez dans les formulaires que vous remplissez pour demander la carte de citoyenneté ou d'exploitation ou dans les documents que vous soumettez avec ces derniers. Une fois que vous êtes inscrit, nous maintenons un registre de votre utilisation de nos services ou de votre participation à tout programme que nous parrainons. Nous conserverons également les réponses que vous fournissez volontairement aux sondages ou aux questionnaires que nous vous enverrons.

La plupart des renseignements personnels que nous recueillons sont ceux dont nous avons besoin à des fins d'utilisation essentielle. Cependant, nous pouvons parfois vous demander des renseignements à des fins connexes, mais non essentielles, tels des renseignements sur votre connaissance ou votre expérience des pratiques culturelles et des traditions métisses. Lorsque nous considérons qu'un renseignement est non essentiel, nous vous faisons toujours savoir qu'elle est facultative et que votre réponse est volontaire. Lorsque nous considérons qu'un renseignement est essentiel, vous pouvez être assuré que nous ne recueillons que la quantité et le type dont nous avons besoin pour atteindre l'objectif.

### ***Comment entendons-nous utiliser vos renseignements personnels?***

- Nous utilisons vos renseignements personnels uniquement à des fins que nous considérons comme raisonnables et qui sont conformes à notre mandat et à nos obligations envers nos membres ainsi qu'envers ceux et celles qui exercent des activités d'exploitation. Il peut s'agir des fins suivantes : le traitement des demandes, la recherche de l'ascendance, l'établissement des critères d'admissibilité relatifs à la certification de la citoyenneté et à la fourniture de cartes de citoyenneté;
- le maintien des registres de citoyenneté;
- l'établissement et la publication des listes électorales pour les élections de la FMM;
- la communication avec nos membres;
- l'établissement des critères d'admissibilité d'une personne à être candidate à un poste élu ou nommé au sein de la FMM;
- la fourniture de renseignements aux dirigeants régionaux et locaux afin qu'ils puissent atteindre leurs objectifs et remplir leurs obligations envers leurs membres;
- la vérification du statut et de l'admissibilité des programmes, des services et des placements professionnels qui sont propres aux Métis (avec le consentement exprès des individus lorsque la demande émane des sociétés affiliées ou d'autres tiers).
- la vérification du Registre des Indiens pour savoir si le demandeur y est inscrit;
- l'organisation de recherches sur les pratiques et les traditions culturelles;

- l'organisation de recherches propres aux Métis sur des sujets tels que la santé, le logement, la démographie, l'éducation, la formation et l'emploi (ces recherches n'impliquent pas ou n'aboutissent pas à l'identification des individus);
- la production de données et de rapports statistiques non personnels;
- la mise au point des activités quotidiennes du Bureau central d'enregistrement;
- toute autre fin que nous jugeons nécessaire dans tel cas nous prendrons des mesures raisonnables pour vous informer et obtenir votre consentement.

### ***Avec quelles tierces parties partageons-nous vos renseignements personnels?***

De façon générale, nous n'utilisons vos renseignements personnels qu'au sein de notre propre organisme, soit le Bureau central d'enregistrement et ses bureaux régionaux et locaux associés de la FMM. Nous ne partageons les renseignements personnels avec de tierces parties que de manière très limitée et uniquement si cela est nécessaire pour atteindre nos objectifs déclarés. ***Nous ne vendons, ne louons ni n'échangeons aucun des renseignements personnels fournis par nos membres ou par ceux et celles qui exercent des activités d'exploitation.***

Il nous est parfois nécessaire de partager certains de vos renseignements personnels avec des fournisseurs de services que nous engageons pour nous aider à assumer nos responsabilités envers vous. Nous avons par exemple retenu les services d'une entreprise qui distribue notre matériel de communication.

Nous partageons régulièrement des renseignements personnels dans le cadre de nos activités de registre. Vous devez remplir la section qui figure à la page 9. Ces tierces parties comprennent :

- le **ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada** : lorsque vous présentez une demande de carte de citoyenneté ou d'exploitation, nous vous demandons de signer une autorisation pour que nous puissions vérifier auprès de ce ministère que vous n'êtes pas inscrit au Registre des Indiens;
- les **proches** : nous vous demandons votre consentement pour permettre à vos proches d'utiliser vos documents généalogiques pour faire leurs propres demandes. Le refus de votre consentement n'a aucune incidence sur votre demande ni sur votre statut auprès de la FMM;
- les **organismes généalogiques** : nous vous demandons votre autorisation pour confirmer la documentation ancestrale que vous soumettez avec votre demande.

Chaque fois que nous transférons des renseignements personnels à de tierces parties, nous ne leur donnons que ce qui est nécessaire pour atteindre nos objectifs. Nous veillons également, au moyen de clauses contractuelles, à ce que les tierces parties traitent les renseignements confidentiellement, qu'elles les protègent avec des garanties appropriées, qu'elles ne les conservent qu'aussi longtemps que nécessaire à la réalisation du but et, d'une manière générale, qu'elles les maintiennent conformément à des normes de protection de la vie privée comparables aux nôtres.

### ***Entreposage de vos renseignements personnels***

Nous conservons vos renseignements personnels dans notre Bureau central d'enregistrement, lequel est situé au siège social de la FMM, soit au 150, avenue Henry, et dans votre bureau régional de la FMM. Nous les conserverons dans nos dossiers aussi longtemps que vous serez membre de la FMM ou Métis(se) exerçant des activités d'exploitation.

Nous prenons la sécurité de vos renseignements personnels très au sérieux. Nous mettons en place de nombreuses mesures de protection physiques, organisationnelles et technologiques pour protéger nos listes de citoyens et de Métis exerçant des activités d'exploitation, sur papier et sous forme électronique, contre la perte et contre le vol et l'accès, la divulgation, la duplication, l'utilisation et la modification non autorisés. Nous réexaminons régulièrement nos besoins en matière de sécurité afin de nous assurer que nos mesures de protection restent appropriées et à la hauteur de la tâche.

Notre personnel reçoit une formation sur la protection de la vie privée et est conscient de la nécessité d'assurer la confidentialité et la sécurité de toute information personnelle qu'il pourrait traiter dans le cadre de son travail quotidien.

### **Quels sont vos droits concernant vos renseignements personnels?**

Vous avez le droit de retirer votre consentement à tout moment à l'une des utilisations ou divulgations énumérées ci-dessus, sous réserve de restrictions légales ou contractuelles et d'un préavis raisonnable. Selon la nature de l'utilisation ou de la divulgation en question, le retrait du consentement peut avoir des conséquences sur votre carte de citoyenneté ou d'exploitation. Nous vous informerons de ces conséquences.

Vous avez le droit d'accéder à tous les renseignements personnels vous concernant que nous avons dans nos dossiers, de contester leur exactitude et leur exhaustivité, et de les faire modifier. Notre politique consiste à répondre aux demandes dans un délai de 30 jours, à un coût minime pour les demandeurs.

Vous avez le droit d'être informé de nos politiques et pratiques concernant vos renseignements personnels. Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes les demandes de renseignements.

Si vous pensez que nous avons été négligents dans le traitement de vos renseignements personnels, veuillez en informer le Bureau central d'enregistrement et nous ferons enquête et tenterons de résoudre votre plainte à votre satisfaction.

### **Comment pouvez-vous exercer vos droits relatifs à la protection des renseignements personnels?**

Vous pouvez adresser toutes vos questions et préoccupations à notre agent de la protection de la vie privée (en anglais seulement) en utilisant les coordonnées suivantes :

Privacy Officer (Agent de la protection de la vie privée)  
c/o Central Registry Office (a/s du Bureau central d'enregistrement) 300 - 150 Henry Avenue  
Winnipeg, MB R3B 0J7  
Téléphone : 204 586-8474  
Télécopieur : 204 947-1816  
Courriel : mhcc@mmf.mb.ca

### **Formulaire de consentement**

J'ai lu la présente section et je consens à l'entreposage et à l'utilisation des renseignements personnels que j'ai fournis dans cette demande de la manière qu'ils sont décrits dans la présente section.

Fait à \_\_\_\_\_, au \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_.  
Ville/province/état Pays

\_\_\_\_\_  
Signature du (de la) demandeur(euse) **OU**, si le (la) demandeur(euse) est âgé(e) de moins de 18 ans,  
le nom de son parent ou de son tuteur

\_\_\_\_\_  
Nom du (de la) témoin (en lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Signature du (de la) témoin

\_\_\_\_\_  
Date : jj/mm/aa





## SECTION VI — DÉCLARATION — CARTE D'EXPLOITATION

**La présente section doit être remplie pour obtenir la carte d'exploitation (résidents du Manitoba seulement).**

Nom et prénom (*appellation légale, en lettres moulées*) :

Nom	Prénom	Second prénom	Nom de jeune fille (le cas échéant)
-----	--------	---------------	-------------------------------------

- Je suis un(e) résident(e) métis(se) du Manitoba et je présente une demande en vue de l'obtention de la carte d'exploitation.
- Si j'ai l'intention de notamment pêcher du poisson, de chasser du gros gibier, du petit gibier ou du gibier à plumes (soit le gibier, le gibier à plume sédentaire et les dindons sauvages) ou de couper du bois de chauffage, je dois prouver que je possède des connaissances suffisantes en ce qui concerne la sécurité et l'exploitation d'armes à feu, de véhicules et de bateaux. Je suis tenu(e) de me conformer à tous les règlements en matière de santé et de sécurité, y compris posséder tous les certificats et permis fédéraux et provinciaux en ce qui concerne la sécurité et l'exploitation d'armes à feu, de véhicules et de bateaux.
- Je comprends que ma participation à l'initiative sur les activités d'exploitation exercées par les Métis de la FMM, laquelle comprend l'utilisation de la carte d'exploitation, est un exercice de mes droits métis. J'accepte et je m'engage à respecter la Constitution et les règlements administratifs de la FMM, les procédures et les politiques de cette dernière, lesquelles régissent l'utilisation de la carte, ainsi que les *Lois métisses sur les droits d'exploitation*.
- Je certifie que les informations qui précèdent sont vraies et exactes. Je reconnais et j'accepte que si les informations contenues dans la présente demande sont ultérieurement jugées fausses, la carte délivrée par la FMM sera considérée comme non valable et sera révoquée par cette dernière.
- Je reconnais et j'accepte que l'utilisation de ma carte ne me garantit pas une protection contre les saisies, les accusations ou les poursuites qui ont été faites ou intentées en vertu des lois fédérales et provinciales. Je comprends que dans ce cas, la FMM peut me fournir une aide juridique à condition que je sois accusé(e) d'avoir exercé mes droits d'exploitation autochtones et qu'il n'y ait aucune allégation de violation des lois sur la sécurité, la santé ou la conservation.
- Par la présente, je libère et décharge la FMM, ses dirigeants et ses employés de toute poursuite, réclamation ou revendication et de tous dommages-intérêts dont je fais ou je pourrais faire l'objet pour ou en raison de toute blessure, perte ou dommage résultant de la délivrance d'une carte et de mon utilisation de cette dernière.

\_\_\_\_\_  
Nom du (de la) demandeur(euse) (en lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Signature du (de la) demandeur(euse) (à l'ENCRE NOIRE)

\_\_\_\_\_  
Date : jj/mm/aa

\_\_\_\_\_  
Nom du (de la) témoin (en lettres moulées) **OU**,  
si le (la) demandeur(euse) est âgé(e) de moins de 18 ans,  
le nom de son parent ou de son tuteur

\_\_\_\_\_  
Signature du (de la) témoin **OU** si le (la) demandeur(euse)  
est âgé(e) de moins de 18 ans  
la signature de son parent ou de son tuteur

\_\_\_\_\_  
Date : jj/mm/aa

